

Aux responsables des contrats de prestations aux niveaux communal, cantonal et national

Zurich / Berne 23 novembre 2022

Nous faisons partie du service public: l'alliance des ONG demande une compensation du renchérissement

Mesdames et Messieurs

Les organisations non gouvernementales (ONG) fournissent, sur mandat des pouvoirs publics, une grande partie des prestations dans le domaine social. Alors que les employé.e.s du secteur public peuvent s'attendre à une compensation du renchérissement, la rétribution des prestations des ONG ne tient jusqu'à présent que peu ou pas du tout compte du renchérissement, selon les cantons. Il en résulte une détérioration des conditions de travail dans les ONG prestataires et une baisse de la qualité des prestations. L'Alliance des ONG demande une compensation complète du renchérissement sur la rétribution des prestations par les pouvoirs publics.

Sur mandat de la société

Les ONG fournissent des prestations d'importance systémique sur mandat de la société : elles prennent en charge des personnes souffrant de handicaps physiques ou psychiques, s'occupent d'enfants et jeunes ou de personnes âgées et malades, soutiennent l'inclusion de personnes réfugiées ou handicapées, prennent en charge des personnes touchées par la pauvreté, offrent une protection aux victimes de violence ou aident les demandeur.euse.s d'emploi à réinsérer le marché du travail. Sur mandat des communes, des cantons ou de la Confédération, les ONG veillent à ce qu'aucune personne ne « passe entre les mailles du filet » dans la société. Les collaborateur.rice.s des ONG sont parallèlement confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles, ils souffrent de stress et les absences pour cause de maladie augmentent.

Augmentation du coût de la vie et perte du pouvoir d'achat

Le fort renchérissement actuel et l'augmentation simultanée des coûts de l'énergie et de l'assurance maladie dans toute la Suisse exigent également une adaptation urgente des salaires de 4 à 5% dans le secteur des ONG. L'étude salariale (2022) réalisée par le bureau BASS à la demande du SSP-ONG montre que : dans le secteur des ONG, les salaires n'ont guère évolué depuis la dernière étude salariale (2015). Par rapport à l'économie globale en croissance, les salaires réels ont même baissé. De plus, les risques se sont déplacés au détriment des ONG. Cela apparaît clairement dans le cas de la compensation du renchérissement, qui n'est pas ou pas entièrement remboursée par les mandants.

Le manque de réserves et le principe d'utilité publique

Pour être reconnue comme organisation d'utilité publique, aucune activité à but lucratif ne doit être exercée. La forte dépendance au financement public impose aux ONG des marges de manœuvre limitées et elles ne peuvent que peu ou pas constituer de réserves pour les périodes de crise ou les plans sociaux. Les contrats de prestations s'étendent généralement sur plusieurs années et le financement, le volume et le contenu des prestations doivent souvent être renégociés chaque année. Le risque financier se répercute sur les ONG et une incertitude permanente est maintenue. En raison de la pression politique constante sur les prestations sociales, les tarifs sont calculés au plus juste et couvrent rarement les coûts. La pression sur les prix entraîne une baisse de la qualité du travail, et il existe le risque que les missions ne puissent pas être exécutées comme souhaité - ce qui porte préjudice au groupe cible. Les salaires dans le secteur sont bas par rapport à ceux du secteur public et le besoin d'agir est conséquent. Le renchérissement et l'augmentation des prix de l'énergie constitueront un défi et parfois une charge insurmontable pour de nombreuses ONG. C'est pourquoi il est impératif que le renchérissement soit également pris en compte dans les conventions de prestations et répercuté sur les ONG.

Revendications :

1. **Renchérissement** : dans les contrats de prestations avec les ONG, le renchérissement de 3 à 5 % doit être indemnisé. Il ne doit pas y avoir de double standard pour les employé.e.s du public et du privé, qui font tous partie de facto du service public.
2. **Évolution des salaires**: après des années de stagnation, une évolution des salaires dans le secteur des ONG à but non lucratif est nécessaire et urgent, car c'est le seul moyen d'éviter la perte du pouvoir d'achat et de couvrir les coûts de la vie.
3. **Procédures d'adjudication**: les mandants des pouvoirs publics (communes, cantons, Confédération) veillent à ce que les ONG prises en compte dans les contrats de prestations offrent de bonnes conditions de travail et que celles-ci ne se détériorent pas en raison de la pression sur les prix et de la concurrence.
4. **Responsabilité sociale**: les pouvoirs publics (communes, cantons, Confédération) considèrent les bonnes conditions de travail, la durabilité et la qualité des services comme les critères les plus importants lors des procédures d'adjudication.

Nous savons qu'un grand nombre d'ONG se trouvent dans la situation décrite ci-dessus. Le feedback clair montre que le besoin est grand. Nous exhortons les responsables des contrats de prestations au niveau communal, cantonal et national à soutenir ces revendications et à promouvoir un débat politique à ce sujet.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Meilleures salutations

Initiatrices



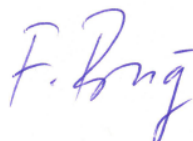
Lelia Hunziker
Directrice FIZ Centre d'information sur la traite
des femmes et la migration des femmes
lelia.hunziker@fiz-info.ch



Caroline Morel
Responsable du secrétariat national de l'Œuvre
suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
caroline.morel@oseo-suisse.ch



Salome Schärer
Secrétaire syndicale SSP-ONG
salome.schaerer@vpod-ssp.ch



Fatoş Bağ
Secrétaire générale Insertion Suisse
fatos.bag@arbeitsintegrationschweiz.ch

Autres signataires, 23.11.2022

- Aids-Hilfe Schweiz / Aide Suisse contre le Sida
- AOZ
- APIS Aids-Hilfe Graubünden, Judita Arenas, Geschäftsleiterin
- Arbeitsintegration Schweiz
- Association 1951
- Association Plate-Forme Jeunesse, Pascal Brunner, Directeur
- AvenirSocial - Berufsverband Soziale Arbeit Schweiz
- Cartons du Coeur Baselland
- CHOOSE Integration
- Drahtesel, Wege Weierbühl, Velafrica
- FIZ Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration
- Frauenberatung sexuelle Gewalt
- ge.m.a. Genossenschaft Mensch und Arbeit
- IFBB, Interkulturelles Foyer Bildung & Beruf, Berufsintegration für junge Frauen
- Impact Arbeitsintegration, Conny Brantner, Geschäftsführerin
- Impulsis
- Jobcenter St. Gallen GmbH, Monika Rüttimann, Geschäftsführerin
- Jugendsozialwerk, Christoph Hefti, Leiter Arbeitsintegration
- K5 Basler Kurszentrum, Beatrice Brunner, Geschäftsleiterin
- Kulturmarkt, Delphine Lyner, Co-Leiterin
- mebea mensch | beruf | arbeit, Lorenz Fluck, Geschäftsleiter
- MULTIMONDO
- OSEO-Neuchâtel
- Overall, Arbeitsintegration
- Parterre Tangram GmbH
- Réalise
- Rüstzeug Arbeitsintegration
- Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich SPAZ, Silvester Backe-Popescu, Bea Schwager, Co-Geschäftsleitung
- Schweizerische Flüchtlingshilfe (SFH)
- Schweizerisches Arbeiterhilfswerk (SAH) - Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière (OSEO) - Soccorso operaio svizzero (SOS)
- Solidar Suisse
- Stiftung Frauenhaus Aargau Solothurn
- Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern
- Stiftung Heilsarmee Schweiz / Fondation Armée du Salut Suisse
- Stiftung SAG, Geschäftsleitung
- Stiftung Sinnovativ: Drahtesel, Wege Weierbühl, Velafrica
- TSP Region Basel GmbH
- Verein HOP! Züri
- Verein Job Club Basel
- Verein Kirchliche Gassenarbeit Luzern
- Verein Lernwerk, Arbeits- und Berufsintegration, Christian Bolt
- Verein LISA
- Verein Netzwerk Asyl Aargau
- Verein Robi-Spiel-Aktionen Basel
- Vertigo - Schule und Ausbildung
- VPOD Schweiz / SSP Suisse
- XENIA, Fachstelle Sexarbeit